

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement, comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Prise en compte des réalités locales dans la planification des aménagements	1.1 Ancrer la planification de la forêt dans son contexte local.	<ul style="list-style-type: none"> - TLGIRT - Outil d'harmonisation (fiche VOIC) (possible à l'échelle de l'UA et par territoire spécifique, p. ex. TFS) 	1.1.1 Effectuer le suivi des consultations publiques et autochtones.	MFFP	En continu (le suivi des consultations publiques se fait déjà).	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un registre des consultations publiques (oui RÉALISÉ). - Documentation/compilation des consultations publiques tenues dans le registre et informations associées au registre (dates, sujets abordés, etc.). 	
				1.1.2 Appuyer/solliciter les membres dans la démarche d'identifications des objectifs.	Coordonnateur et membres de la TLGIRT		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiches VOIC créées et/ou nombre de fiches VOIC adaptées à l'échelle locale. 	
		1.2 Concentrer les secteurs de coupe sur un même territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de répartition spatiales 	1.2.1 Présenter les nouvelles règles de répartition spatiale en sapinière	MFFP		<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur des nouvelles règles de répartition spatiale (oui/non). - Présentation par le MFFP réalisée (oui/non). 	
				1.2.2 Avoir une rétroaction des membres de la TLGIRT en lien avec les règles de répartition spatiale	Coordonnateur et membres de la TLGIRT		<ul style="list-style-type: none"> - Perception des nouvelles règles par les membres (évaluation qualitative) (oui/non). 	
	2. Implication des différents intervenants locaux dans la planification des activités d'aménagement forestier	2.1 Maximiser l'intégration des valeurs de tous lors de la planification des secteurs de récoltes.	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation annuelle du PAFIO - Article 56 LADTF - Consultation PAFIO et PAFIT 	2.1.1 Présenter la démarche/mécanisme de dialogue/consultation autochtones-MFFP (mécanisme en parallèle).	MFFP	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le MFFP réalisée (oui RÉALISÉ). 	
				2.1.2 Mettre en place un projet de planification collaboratif mixte.	MFFP, Coordonnateur TLGIRT et BGA	À venir	<p><u>Indicateurs de suivi PROVISOIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - À court terme : Formation du comité de travail (oui/non). - À moyen terme : Réalisation des séances de travail du comité (compilation dans un registre). - À long terme : Mise en œuvre de la planification collaborative. 	Les notions de court/moyen et long terme sont à revoir.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement, comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeu (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
				2.1.3 Avoir une rétroaction des membres de la TLGIRT	MFFP, Coordonnateur TLGIRT et BGA	À venir	- Indicateur de suivi non défini	
				2.1.4 Connaître les valeurs importantes des différents groupes d'intérêt	Coordonnateur et membres de la TLGIRT	En continu	- Nombre de présentation des organismes membres de la TLGIRT et de leurs valeurs.	
	3. Prise en compte de l'ambiance forestière (qualité du paysage) À noter le terme « ambiance forestière » est plus représentatif de la préoccupation soulevée par la TLGIRT que le terme « naturalité du paysage forestier ».	3.1 Contribuer à l'ambiance forestière.	- Fiche harmonisation, VOIC 5.4.1 - Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14. - Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés.	<u>Actions à redéfinir selon le concept d'ambiance forestière :</u> 3.1.1 Discuter du concept de naturalité du paysage forestier et présenter les différents outils de contrôle. 3.1.2 Déterminer, lors d'une rencontre de travail, si les outils d'encadrement et de contrôle sont suffisants.	MFFP	À venir	<u>Indicateurs de suivi PROVISOIRES :</u> - Présentation par le MFFP réalisée (oui/non). - Se tenir au courant des nouvelles connaissances.	
						À venir	- Analyse des outils de contrôle et recommandations déposée et présentée à la Table (oui/non).	
	4. Révision des échelles d'intervention	4.1 Favoriser une échelle territoriale plus restreinte dans la planification de la forêt.	- Règles de répartition spatiales	4.1.1 Présenter les échelles existantes et déterminer, en collaboration avec le ministère, des unités d'analyse pouvant répondre à cette préoccupation.		À venir	- Séance de travail avec le Ministère réalisée (oui/non).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement, comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	5. Réalisation des travaux d'aménagement forestier et méthodes applicables.	5.1 Assurer l'harmonisation des méthodes de coupe afin de répondre aux enjeux environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Guide sylvicole du Québec. - Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP). - Outil VECTER (outil de suivi de la gestion contractuelle). - Fiche de signalement - Fiches VOIC et leur bilan 	5.1.1 Présenter et expliquer les prescriptions, critères, réglementations, processus de suivi et de contrôle des activités d'aménagement du MFFP associé aux coupes. Et, à des fins de sensibilisation sur les méthodes de coupes prescrites, au besoin organiser des visites terrain périodiques pour observer les travaux de coupes. 5.1.2 Si nécessaire, suggérer des harmonisations.	MFFP	À chaque printemps	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le MFFP réalisée (oui/non). - Visites terrain réalisées (oui/non) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les prescriptions consistent en des actes professionnels qu'il n'est pas toujours possible de venir confronter. Offrir une présentation permettra d'expliquer les critères et contextes justifiant ces prescriptions. - La réglementation en place, dans certains cas, est jugée insatisfaisante aux yeux de certains intervenants.
						En continu	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures d'harmonisation déposées au Ministère pendant l'année. 	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Conservation de la diversité biologique	1.1 Favoriser la conservation de la diversité biologique au sein de la faune locale.	<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches VOIC adoptées par la TGIRT en lien avec l'aménagement écosystémique : 1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.3.1 ; 1.4.1 ; 1.4.2 ; 1.4.3 ; 1.4.4 ; 1.5.1 ; 1.5.2 et 1.6.1 et 1.6.2 qui traitent des espèces menacées et vulnérables - PADF : Garrot 	1.1.1 Discuter des actions potentielles à mettre en œuvre lors d'une rencontre de travail et faire le choix des actions qui semblent les plus appropriées (à intégrer à ce plan d'action ensuite).	MRC-MFFP	À venir	- Intégration des actions liées à la diversité biologique dans le plan d'action (oui/non).	
	2. Maintien, voire amélioration, de la qualité de la faune et de son habitat	2.1 Considérer la protection d'éléments particuliers d'intérêt faunique (espèces à statut, caractère exceptionnel), dont le caribou forestier dans la planification.	<ul style="list-style-type: none"> - Article 60 RADF - Fiche 1.6.2 Rétablissement du Caribou forestier - Fiche 1.6.1 Espèces menacées ou vulnérables. - Fiche VOIC harmonisation - Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier - Règlement sur les habitats fauniques - Registres des aires protégées - Projet PADF - Guide d'intégration des habitats fauniques à la planification forestière (Nature Québec) - Loi sur les espèces menacées ou vulnérables - Fiche VOIC 1.6.1 	2.1.1 Assurer la mise à jour de la fiche VOIC caribou à la suite de la mise en place du plan de protection du caribou forestier.	MRC-MFFP	À venir	- Mise à jour de la fiche VOIC caribou (oui/non).	- Stratégie et comité GOR déjà en place.
				2.1.2 Poursuivre le projet sur le garrot d'Islande.	Environnement Côte-Nord	Garrot : d'ici septembre 2021.	- Présentation faite par Environnement Côte-Nord aux membres de la Table (oui/non).	
		2.2 Limiter le dérangement de la faune dans le cadre des activités forestières.	Mesures d'harmonisation opérationnelle	2.2.1 Cibler une ou des espèces vulnérables aux dérangements des activités forestières afin de développer une éventuelle fiche en sous-comité.	Table-MRC	Au besoin	- Nombre de nouvelles fiches VOIC développées pour de nouvelles espèces vulnérables.	
	3. Qualité de l'eau	3.1 Être informé quant à l'entretien et au suivi des ponceaux dans une optique de protection du poisson et de son habitat.	<ul style="list-style-type: none"> - RADF - Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP) 	3.1.1 Faire une présentation des informations disponibles sur la qualité des ponceaux.	Table — MRC — MFFP	Révision annuelle	- Présentation de l'information réalisée (oui/non).	- Une présentation a eu lieu le 26 juin 2018 concernant la fermeture des chemins et les cas des ouvrages amovibles. Celle-ci a été faite par le MFFP. Disponible dans

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
			- Fiche de signalement - LADTF					l'intranet : https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-manicouagan-26-juin-2018/ .
		3.2 Protéger les frayères d'omble de fontaine et ouvrages migratoires aménagés pour le saumon afin de maximiser le taux de reproduction ou de montaison des poissons.		3.2.1 Faire une présentation des recommandations provinciales, reprendre le travail du sous-comité ou offrir une présentation aux membres.	MFFP-MRC		- Présentation des recommandations provinciales réalisée (oui/non).	- Sous-comité mis sur la glace, car traité de façon provinciale.
			- Sous-comité (protection de frayères aménagées)	3.2.2 Reprendre le travail du sous-comité portant sur les frayères si nécessaire après la présentation des recommandations			- Reprise des travaux du comité de travail (oui/non).	
		3.3 Protéger les bassins versants de rivières à saumon et des plans d'eau présentant des signes d'altération par l'érosion des berges.	- Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP). - Fiche de signalement - LADTF	3.3.1 Travailler avec le Ministère afin de proposer un projet pilote de traverse à gué tel qu'évoqué dans les travaux de M. Sylvain Jutras (U. Laval).	Table-OBV-Ministère-MRC	À venir	- À court terme : Formation d'un comité de travail sur le projet pilote (oui/non). - À moyen terme : Mise en œuvre du projet pilote - À moyen terme : Mise en place d'un registre de compilation de données - À long terme : Présentation des résultats du projet pilote à la Table et au Ministère	- Pour le moment, le RADF ne permet pas les traverses à gué (contre la loi). L'idée derrière cette action est donc de proposer un projet pilote afin de valider les impacts que cela pourrait avoir et si les résultats sont concluants. Il serait ensuite possible de travailler à modifier la loi, car le tout pourrait être une solution pour régler la problématique des ponceaux en désuétude.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 3		Harmonisation des usages						
Cadrage de l'enjeu		La forêt fait l'objet d'une utilisation multifonctionnelle par différents usagers (usages récréatifs, industriels, etc.). Cette utilisation est susceptible d'engendrer des conflits ou contraintes d'usages.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Réalisation des activités traditionnelles Innu Aitun (chasse et autres activités)	1.1 Améliorer la prise en compte du savoir et des préoccupations des Premières Nations et assurer la prise en compte des activités traditionnelles Innu Aitun dans la planification.	Canal parallèle de consultation entre le MFFP et les communautés innues (modalités particulières avec le MFFP).	1.1.1 Poursuivre l'intégration des communautés et de leurs enjeux, préoccupations et réalisations aux travaux/décisions de la Table.	MRC	En continu		- Pessamit a fait une présentation aux 3 TGIRT soit le 1 ^{er} , 8 et 22 juin 2021 afin de sensibiliser les membres à leurs préoccupations.
				1.1.2 Organiser une présentation par le MFFP du canal de communication parallèle MFFP-Communautés innues afin d'éclaircir ce point.	MFFP-MRC	Table de décembre 2021 ou mars 2022	- Présentation réalisée par le MFFP (oui/non). - Produire et mettre à disposition des membres un logigramme présentant le canal (oui/non).	- À mettre au plan d'action 2021-2022.
	2. Qualité du milieu naturel pour la réalisation d'activités récréotouristiques	2.1 Minimiser l'impact des travaux d'aménagement forestier sur les activités récréotouristiques de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche VOIC 5.4.1 - Canal parallèle — modalités particulières pour les communautés autochtones - Mesures d'harmonisation opérationnelles - Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14. - Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés. 	2.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu.	MRC	Périodiquement		
				2.2 Favoriser le respect de la capacité d'accueil du milieu naturel dans la planification du développement de la villégiature privée et commerciale.	- Fiche VOIC 5.4.1	2.2.1 Organiser une présentation aux membres afin d'expliquer les grandes lignes/étapes des processus en place pour faire le choix d'affectation récréoforestière et de la planification de la villégiature.	MRC-MERN	À venir

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 3		Harmonisation des usages						
Cadrage de l'enjeu		La forêt fait l'objet d'une utilisation multifonctionnelle par différents usagers (usages récréatifs, industriels, etc.). Cette utilisation est susceptible d'engendrer des conflits ou contraintes d'usages.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	3. Réalisation des activités de chasse	3.1 Préserver la quiétude des lieux durant les périodes déterminées.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche VOIC 5.4.1 - Fiche 5.4.2 Harmonisation des usages en période de chasse à l'original dans les ZECS - Table opérationnelle - Mesures d'harmonisations opérationnelles 	3.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu par la présentation de la fiche portant sur la période de chasse et la faire entériner pour 5 ans.	MRC	Périodiquement	- Présentation réalisée par le MFFP (oui/non).	
	4. Arrimage entre les façons de faire en terres publiques et terres privées	4.1 S'assurer de la cohérence entre les outils et orientations d'aménagement en terres publiques et en terres privées.	- LADTF s'applique		Municipalités et MRC			- Ce n'est pas du ressort des tables, mais il serait possible d'expliquer ce qui est fait et ce qui doit être fait dans le cadre d'une présentation ou d'un point d'information. À valider auprès des membres.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 4		Adaptation aux changements climatiques						
Cadrage de l'enjeu		Le réchauffement du système climatique a des impacts sur la forêt, qui devraient s'amplifier dans le futur. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attarder à ces impacts et de prévoir des façons de faire pour faire face aux impacts à ces changements.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Maintien et amélioration de la biodiversité naturelle	1.1 S'assurer que des inventaires fauniques existent pour les espèces pertinentes présentes sur le territoire (particulièrement pour le caribou forestier).	- Travaux de la stratégie caribou en cours - Projet Garrot - Fiche VOIC 1.6.1, 1.6.2.	1.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table.	MFFP	Selon l'avancement des travaux.	- Présentations des travaux de la stratégie (oui/non).	- Présentation de documents en septembre 2021.
	2. Manque de connaissance de la vulnérabilité et des effets prévus des changements climatiques sur le territoire.	2.1 Améliorer les connaissances régionales en matière de changements climatiques pour l'ensemble des acteurs du territoire.	- Stratégie en cours de réalisation au MFFP (projets pilotes).	2.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table.		À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	- Présentation réalisée (oui/non).	- Le MFFP de la division de Québec a fait une présentation à la table GIRT le 26 novembre 2020, concernant les changements climatiques. La présentation est disponible dans l'intranet : Rencontre TLGIRT Manicouagan — 26 novembre 2020 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca) .
2.1.2 Déterminer les actions à prendre lors de la rencontre de travail (une fois la présentation effectuée par le MFFP).					À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	- Dépôt et présentation des actions à entreprendre (oui/non).		
2.2 Évaluer les impacts économiques des changements climatiques pour la région (ZEC, activités de récolte, etc.).			2.2.1 Identifier les impacts économiques régionaux.		À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	- Dépôt et présentation de l'analyse à la Table (oui/non).		
	1.3 Favoriser la pérennité des écosystèmes.		Fiches VOIC : ○ 1.3.1 : Maintien de structure par la coupe partielle ○ 1.3.2 : Coupe à rétention variable ○ 1.3.3 : Récolte CPRS par bouquets ○ 1.3.4 : Plan de récupération écosystémique	1.3.1 Procéder à l'acquisition de connaissances concernant les différents paramètres de la durabilité des écosystèmes et valider les points à étudier plus en profondeur.				
	3. Modification du couvert : composition en essence	3.1 Adopter des pratiques plus durables en introduisant des essences plus résistantes à la chaleur.	- Fiche VOIC 1.3.1	3.1.1 Valider si la fiche convient toujours et modifier, le cas échéant.	MFFP — membres tables		- Validation/correction à la fiche réalisée (oui/non).	- Vue dans le bilan des VOIC, la fiche sera retravaillée d'ici la fin 2022. Les modifications seront donc vues lors de la mise à jour.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 4		Adaptation aux changements climatiques						
Cadrage de l'enjeu		Le réchauffement du système climatique a des impacts sur la forêt, qui devraient s'amplifier dans le futur. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attarder à ces impacts et de prévoir des façons de faire pour faire face aux impacts à ces changements.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	4. Accroissement de la séquestration de carbone en forêt	4.1 Contribuer à maximiser la séquestration de carbone en forêt.	- Stratégie en cours de réalisation au MFFP.	4.1.1 Valider, et mettre à jour si nécessaire, la fiche VOIC sur les milieux humides (en cours). 4.1.2 Organiser une présentation sur la séquestration de carbone par des spécialistes. 4.1.3 Faire une veille sur les pratiques novatrices mises en place ailleurs dans des environnements similaires et discuter des possibilités de mise en œuvre.	MFFP — Coordonnateur — membres (sous-comité) MFFP-Coordonnateur	Travaux en cours. Pour 2023 En continu	- Mise à jour de la fiche VOIC réalisée (oui/non). - Présentation réalisée (oui/non). - À court terme : détermination du responsable de la veille (oui/non). - À court terme : présentation des résultats de la veille (oui/non).	- Les travaux ont déjà débuté en sous-comité.
	5. Perte de bois due aux perturbations naturelles	5.1 Connaître les efforts (perte de volumes) des perturbations naturelles.	- Plan TBE, plan de récupération (fiche VOIC) perte de superficie, récupération du bois mort - Calcul du forestier en chef	5.1.1 Présenter les résultats du calcul du forestier en chef	MFFP-MRC	Après chaque nouveau calcul du FEC	- Présentation des résultats réalisée (oui/non).	- Le MFFP de la division de Québec a fait une présentation à la table GIRT le 26 novembre 2020, concernant les changements climatiques. La présentation est disponible dans l'intranet : Rencontre TLGIRT Manicouagan — 26 novembre 2020 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)
	6. Remise en production des superficies	6.1 S'assurer de remettre en production l'ensemble des superficies récoltées.	- Projet PADF Volet 2	6.1.1 Documenter les enjeux de la sylviculture sur la Côte-Nord.	La Coopérative nord-côtière et le CEDFOB	En cours	- À court terme : Détermination de la personne responsable de l'analyse (oui/non). - À moyen terme : Dépôt et présentation de l'analyse à la Table et au Ministère, déterminer les actions à mettre en œuvre (oui/non).	- De la documentation sera présentée en septembre 2021.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Conservation et développement de l'accès au territoire	1.1 Clarifier la responsabilité de l'entretien des chemins après le départ des compagnies forestières (incluant ceux à l'extérieur des territoires de ZEC).	<p>Article 116 du RADF : Toute personne réalisant une activité d'aménagement forestier qui utilise régulièrement un chemin doit <u>entretenir adéquatement la signalisation routière afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières</u>. Il en est de même du <u>gestionnaire d'une pourvoirie, d'une zone d'exploitation contrôlée ou d'une réserve faunique [...]</u></p> <p>Article 64 du RADF : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, [...], abîme <u>ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable</u>. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.</p> <p>ART. 41 à 44 LADTF</p>	<p>1.1.1 Présenter les règles et orientations concernant la gestion et l'entretien des chemins publics.</p> <p>1.1.2 Informer les membres des différents programmes d'aide financière qui permettent l'entretien des chemins forestiers et la réfection de ponceaux délaissés par l'industrie forestière.</p>	MFFP	À venir	- Présentation réalisée (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation a été faite par la MRC, le 28 mai 2019, concernant la planification de l'accès au territoire qui tient compte des divers enjeux (sociaux, économiques, fauniques et environnementaux). La présentation englobait les diverses problématiques concernant chacun des enjeux, de celles englobées par la loi, de la planification forestière, de pistes de solution et du pouvoir de la table GIRT. - La présentation est disponible dans l'intranet du site web : https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tgirt-sept-rivieres-28-mai-2019/ - Présentation du ministère le 5 décembre 2018 concernant les chemins, sablières et infrastructures forestière. La présentation est disponible dans l'intranet du site web : Rencontre TLGIRT Manicouagan – 5 décembre 2018 TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca).
					MFFP	Annuellement	- Réception de la documentation par les membres de la Table (oui/non).	<ul style="list-style-type: none"> - https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_PRCM_2019-2020_2.pdf - Programme de remboursement pour des coûts pour des chemins multiresources.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
		1.2. Améliorer l'entretien des chemins	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP). - Fiche de signalement - LADTF 	1.2.1 Voir dans d'autres régions comment ils ont géré la situation de l'entretien des chemins.		À venir	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation à la Table des résultats d'analyse concernant la gestion de l'entretien des ponceaux (oui/non). 	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	2. Impact de l'étalement du réseau routier en forêt	2.1 Atténuer les impacts négatifs du réseau routier stratégique en forêt.	- RADF Art. 81. Possibilité de fermer des chemins	2.1.1 Acquérir des connaissances à l'aide d'études faites sur cet enjeu, par exemple en faisant des recherches sur les façons de faire dans d'autres provinces pour la gestion du réseau routier en forêt, et mettre en place une fiche VOIC, le cas échéant. *La réflexion et les modes de fonctionnement sont beaucoup plus poussés dans d'autres provinces.			- À court terme : Détermination de la personne responsable - À court terme : Dépôt et présentations des constats de l'étude à la Table - À moyen terme : Mise en place de la nouvelle fiche VOIC	- La fermeture d'un chemin doit être autorisée par le Ministère en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (art.11.3) ou de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (art.41). Les citoyens, les entreprises ou les organismes peuvent adresser une demande de fermeture temporaire ou permanente d'un tel chemin au Ministère. - Présentation du ministère fait le 26 juin 2018 concernant la fermeture de chemins – cas des ouvrages amovibles. Rencontre TLGIRT Manicouagan – 26 juin 2018 TLGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)
	3. Manque de connaissance des chemins forestiers	3.1 Acquérir des connaissances au niveau des chemins existants non utilisés par les forestières et de leur état.	- Outil Routard (outil géomatique gouvernemental bonifié par l'industrie (RATF)) - Couche géomatique réalisée par la CRÉ	3.1.1 Consulter les outils géomatiques de la CRÉ portant sur les chemins forestiers existants. 3.1.2 Collaborer à la mise à jour, s'il y a lieu, de la couche géomatique de la CRÉ sur les chemins forestiers 3.1.3 Diffuser la cartographie des chemins forestiers à l'ensemble des parties prenantes 3.1.4 Mettre à contribution les membres des tables pour aider à mieux identifier les chemins.	MFFP-MRC MFFP-MRC MFFP-MRC MRC		- Détermination de la personne responsable. - Mise à jour réalisée (oui/non). - Diffusion de la cartographie réalisée (oui/non). - Présentation de la cartographie à la Table réalisée (oui/non).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 6		Pérennité, rentabilité, compétitivité de l'industrie forestière						
Cadrage de l'enjeu		L'industrie forestière regroupe les activités de foresterie, d'exploitation forestière et de fabrication des produits en bois, en papier et en carton. La MRC de Sept-Rivières est dépendante du secteur primaire, ce qui rend fragile son économie. L'industrie forestière devrait être florissante dans la MRC étant donné la quantité de matière ligneuse disponible, mais ce n'est pas le cas.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Prévisibilité dans la planification	1.1 Assurer une prévisibilité à long terme, sur 10 ans par exemple, pour permettre à l'industrie de faire des investissements appropriés.	- PAFIO	1.1.1 Établir le portrait de l'industrie forestière de la MRC	CEDFOB		- Présentation de l'étude à la Table (oui/non)	
				1.1.2 Déterminer et prioriser les enjeux	CEDFOB		- Présentation de l'étude à la Table (oui/non)	
				1.1.3 Élaborer les fiches VOIC	Table- CEDFOB		- Fiches VOIC en vigueur (oui/non)	
	2. Compétitivité de l'industrie forestière, incluant l'aspect des coûts d'opération élevés sur la Côte-Nord.	2.1 Bonifier les mesures gouvernementales pour l'aménagement écosystémique.	- Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord.	2.1.2 Mettre en place un sous-comité afin de faire des propositions au niveau de l'aménagement écosystémique.	MRC – CEDFOB- Industries	Des documents seront prêts en septembre 2021.	- Mise en place du sous-comité (oui/non).	
				Présentation des résultats du projet PADF			- Présentation des résultats du PADF réalisée (oui/non).	- Révision ciblée du régime forestier pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier (présentation 26 novembre 2020) https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tgirt-manicouagan-26-novembre-2020/
				2.2 Viser un travail par objectifs plutôt que par critères fixes applicables à l'ensemble des régions afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie de la Côte-Nord (la réalité de Québec n'est pas la même que sur la Côte-Nord).	- Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord.	2.2.1 Suivre les travaux du comité et proposer des actions		

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 7		Qualité de l'expérience récréotouristique						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des sites naturels attrayants et permet de nombreuses utilisations récréotouristiques aux usagers. L'expérience forêt réfère ici aux bénéfices offerts par la forêt et valorisés par ses usagers dans un contexte récréatif ou touristique, par exemple les paysages naturels, la richesse des milieux naturels, la productivité faunique et floristique, etc.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Maintien de la qualité de l'expérience forêt et de la productivité de la forêt pour les activités de récolte.	1.1 Maintenir une qualité du milieu forestier adéquate et contribuer à assurer une rétention des utilisateurs de la forêt sur les TFS.	<ul style="list-style-type: none"> - L'article 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés - Fiche VOIC 5.4.2 – période de chasse - Notion paysage (RADF) 	1.1.1 Débuter une réflexion sur la rétention des utilisateurs de la forêt et de leur impact économique.	MFFP			
	2. Protection des ravages hivernaux d'originaux connus et identifiés afin de maintenir et d'augmenter la qualité de chasse dans les TFS.	2.1 Prendre en compte les ravages hivernaux d'originaux dans la planification forestière.	<ul style="list-style-type: none"> - Guide d'aménagement de l'habitat de l'original (fondation de la faune) 	2.1.1 Créer une revue de littérature. 2.1.2 Fiche VOIC – Élaborer une fiche pour la protection des ravages d'originaux (p. ex. : gros nid) 2.1.3 Inviter un spécialiste (biologiste) afin d'expliquer les incidences des activités forestières sur l'habitat et les ravages d'originaux.	MRC-Table-MFFP		- Revue de littérature réalisée (oui/non).	- Présentation sur la protection d'éléments fauniques faite le 30 juin 2020. https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontres-2020-hcn-30-juin-2020/
					MRC-Table-MFFP		- Fiche VOIC proposée au Ministère (oui/non).	
					MRC		- Présentation du spécialiste réalisée (oui/non).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT MANICOUAGAN
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 8		Planification des travaux sylvicoles						
Cadrage de l'enjeu		La sylviculture regroupe les méthodes et pratiques utilisées afin de développer et mettre en valeur la forêt. Les travaux sylvicoles visent à augmenter le rendement de la forêt en qualité ou en quantité. Ces travaux sont nécessaires afin de régénérer la forêt.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Manque de main-d'œuvre/pour effectuer les travaux	1.1 Mieux comprendre le manque de main-d'œuvre et ressources pour effectuer les travaux sylvicoles.		1.1.1 Informer sur les conditions de travail, la rémunération et évaluer/identifier les enjeux de planification.	Entreprise sylvicole		- Présentation d'un état de la situation du secteur de la sylviculture (oui/non)	
				1.1.2 Discuter d'initiatives afin de valoriser le métier d'ouvrier sylvicole.	Entreprise sylvicole			
	2. Innovation du donneur d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans ses appels d'offres	2.1 Explorer l'utilisation de moyens alternatifs pour améliorer l'efficacité des travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre.		2.1.1 Faire une veille sur ce qui se fait ailleurs (moyens alternatifs, par exemple moyens technologiques pour réaliser les travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre) et émettre des recommandations quant à l'usage de ces moyens alternatifs.	Entreprise sylvicole		- À court terme : détermination du responsable de la veille (oui/non) - À court terme : présentation des résultats de la veille (oui/non)	- Une présentation pourrait être faite toutefois cela n'est pas dans le mandat de la table. Le portrait nord-côtier de la sylviculture peut aider. À valider auprès des membres.